



Vivez Lac-Etchemin...
goûtez notre hospitalité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE ***Pour publication immédiate***

SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE SERVICE EN MATIÈRE DE SITUATIONS D'INSALUBRITÉ MORBIDE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN

Au responsable de l'information

Lac-Etchemin, lundi 28 novembre 2011 – L'entente de service en matière de situations d'insalubrité morbide sur le territoire de la Municipalité de Lac-Etchemin est maintenant une réalité. En effet, ladite entente qui assurera un traitement optimal des situations d'insalubrité morbide qui pourraient se présenter sur le territoire municipal a été ratifiée le lundi 28 novembre 2011 en présence des intervenants et partenaires impliqués que sont le Centre de santé et des services sociaux des Etchemins, la Direction de la santé publique et de l'évaluation de l'Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches, la Sûreté du Québec MRC des Etchemins et la Municipalité de Lac-Etchemin.

La démarche de concertation a pris forme en décembre 2008 lorsque, confrontée à un cas majeur d'insalubrité de manière récurrente, la Municipalité de Lac-Etchemin a transmis une résolution adoptée par les élus municipaux signifiant une demande d'accompagnement auprès de la Direction de la santé publique de l'Agence de santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches concernant la mise en place d'une entente de collaboration intersectorielle avec le Centre de santé et des services sociaux des Etchemins et d'autres intervenants dans les cas de situations d'insalubrité morbide sur le territoire de la Municipalité de Lac-Etchemin.

Il faut savoir qu'une situation d'insalubrité morbide peut être définie comme étant « un état anormal d'insalubrité majeure causé par un dérèglement psychologique ». Chaque cas est unique et doit être traité en faisant preuve de bon sens et dans le meilleur intérêt de la personne. C'est en lien avec cette problématique liée à la santé des individus que les intervenants de la Municipalité de Lac-Etchemin et du CSSS des Etchemins ont, après différents constats sur le terrain et maintes rencontres de travail, élaboré une trajectoire de services pour cette clientèle.

L'entente de service s'appuie sur le constat que chacun des partenaires doit, à un moment ou l'autre, intervenir auprès de personnes qui se retrouvent dans des situations où l'insalubrité morbide, plus ou moins grande, pose un problème. L'évaluation de ce qui est un problème relève, le plus souvent, de la subjectivité d'intervenants qui, à partir d'un regard propre à leur profession ou à leur milieu de travail, posent un jugement pouvant avoir des conséquences plus ou moins importantes pour la personne qui en fait l'objet.

Les intervenants se sentent souvent démunis devant la complexité de cette problématique ; de là l'intérêt de tous les partenaires impliqués à collaborer selon ses moyens et ses compétences. L'expérience démontre que seule une concertation des intervenants municipaux et du réseau de la santé et des services sociaux peut permettre de résoudre de telles situations. Par ailleurs, notons que les responsabilités du CSSS des Etchemins prévalent dans toute situation d'insalubrité causée par un problème de santé mentale et qui met en jeu la sécurité de la personne et/ou de la population.

La démarche d'intervention se fait par l'entremise d'un plan de services individualisés (PSI) du client afin de définir les rôles de chacun et d'élaborer des interventions adaptées. Cette entente de service retient également les principes selon lesquels il faut corriger la situation d'insalubrité et améliorer la qualité de

vie de la personne affectée et de son entourage, tout en favorisant le maintien dans son milieu de la personne et ainsi éviter l'éviction de son domicile.

Le maire de la Municipalité de Lac-Etchemin, M. Harold Gagnon, tient à féliciter les intervenants de chacune des organisations partenaires qui se sont impliqués dans ce dossier, entre autres, MM. Sylvain Poulin et Simon Roy, respectivement directeur de la sécurité incendie et inspecteur en bâtiment et en environnement de la municipalité pour leur ténacité et leur volonté de voir se concrétiser cette importante entente pour le mieux-être de la population lacetcheminoise.



À l'avant : M. Harold Gagnon, maire de la Municipalité de Lac-Etchemin. À l'arrière de gauche à droite : M. Simon Roy, inspecteur en bâtiment et en environnement, M. Sylvain Poulin, directeur de la sécurité incendie, M. Laurent Rheault, directeur général et secrétaire-trésorier, Mme Lucie Laflamme, directrice générale du Centre de santé et des services sociaux des Etchemins, Dr Philippe Lessard, directeur de la Santé publique et de l'évaluation de Chaudière-Appalaches, Lieutenant Mario Roberge, directeur de la Sûreté du Québec MRC des Etchemins.

-30-

Pour information : Laurent Rheault, OMA
Directeur général/secrétaire-trésorier
Municipalité de Lac-Etchemin
Tél. (418) 625-4521
Courriel : munetchemin.lr@sogetel.net